



Renseignant sur enquete judiciaire

Par **la basquaise**, le **26/06/2008** à **15:43**

bonjour a tous .le 19 avril j'ai deposé plainte pour accident de la circulation avec delit de fuite .j'ai retrouver le vehicule noter l'immatriculation que j'ai porter a la gendarmerie .a ce jour l'enquete na toujours pas avancer car la gendarmerie non pas convoquer le chauffeur en question il net meme pas au courant qu'il a une plainte contre lui .il mon dit d'aller le voir et essayer de m'arranger a la mi-able a lui.quesque je peut faire pour faire avancer cette enquete.merci de votre reponse

Par **JamesEraser**, le **26/06/2008** à **21:24**

Prenez votre plus belle plume et écrivez au Parquet pour vous enquérir d'informations sur votre plainte. Vous disposez de toutes les références sur l'attestation qui vous a été remise.
Mais au préalable, allez voir l'enquêteur (téléphonez avant pour RDV) et demandez lui où en est l'affaire "avant d'écrire au parquet", compte tenu que vous avez "identifié" le véhicule impliqué. Le titulaire de la CG aurait du être entendu et son véhicule aurait du faire l'objet de constatations.
Cordialement

Par **la basquaise**, le **27/06/2008** à **14:08**

c'est ce que j'ai fait j'ai été voir l'enquêteur mais elle refuse d'aller voir le chauffeur en question car elle me dit qu'il n'a pas eu d'impact entre les véhicules et qu'il ne peut rien faire .A mon avis je pense qu'il ne veut rien faire donc j'ai écrit au procureur pour expliquer mon cas .vous penser que j'ai bien fait

Par **JamesEraser**, le **28/06/2008** à **13:13**

Absolument. Si vous êtes sûr qu'il s'agisse bien du véhicule impliqué dans votre sinistre.
Cordialement